

De Mathius Shadow-Sky

Au Défenseur des droits de la République Jacques Toubon
nommé par la Constitution et le Président de la République
qui rend compte des méfaits politiques au Président de la République et au Parlement
7 rue Saint-Florentin
75409 Paris cedex 08

Objets:

Fraudes, menaces et extorsions nationales d'EDF avec la complicité d'ERDF et du gouvernement.
Abus de péage de fiscalités injustifiables commandées par les ministères de l'Énergie et Finances.
Montants facturés par EDF qui ne correspondent pas à la consommation.
Saisie de numéro de téléphone privé.
Menace, chantage et intimidation téléphonique conjointement d'EDF et ERDF.
Mensonges d'ERDF argumentant la loi Brottes pour obliger le consommateur à payer l'extorsion.
Agressions physiques des consommateurs par les agents ERDF commandées par EDF.
Menace de coupure d'électricité par EDF malgré les factures payées.
Menace de coupure d'électricité au délai illégal de 24 heures par ERDF malgré les factures payées.
Attaques-surprises élaborées conjointement par EDF et ERDF pour réaliser l'extorsion.
Abus de pouvoir des services publics privatisés.
Abus de procédure par la force des entreprises privatisées.
Discrimination, violence et pénalisation de l'appauvrissement et du malade.
Seconde lettre à Jacques Toubon Défenseur des Droits.
LETTRE PUBLIQUE.

Toulouse, le 21 septembre 2015

Monsieur Jacques Toubon,

Ma première lettre était adressée à vous Jacques Toubon nommé Défenseur des Droits et non à vos « collaborateurs »* montre que vous méprisez la responsabilité de la mission dont vous avez été investi : il n'y a même pas de copie de votre signature sur la lettre réponse, qui rejette ma requête et la dénigre en minimisant les attaques subies, est offensant. Si vous n'êtes plus apte à évaluer les abus politiques, vous devez céder votre poste à quelqu'un qui considère et agit en responsable la mission qui lui est confiée. Mais le pouvoir est une grande famille corrompue par le secret et le mensonge pour maintenir son privilège, envers et contre tous ; et votre position de Défenseur des Droits ne doit pas être facile à assumer.

Je ne vous ai pas écrit, sans avoir bien lu et compris le rôle du Défenseur des Droits, essentiel pour sauvegarder les droits de la Constitution et sans peser les conséquences de ce recours.

Cette lettre montre à quel point la réalité est dissimulée sous des couches banalisées de fausses nécessités de gestions administratives qui sont en fait des détournements officieux de fonds rendus officiels par les rapports de la presse l'affirmant comme nécessaires au maintien de l'équilibre économique : « sortir le pays de la ruine » (sic) montre à quel point la corruption est profondément enracinée dans le travail quotidien de la fonction publique, jusqu'à être crue fondamentale pour « le bon fonctionnement de nos sociétés » (sic). La mission d'assainissement est considérable et à la fois très simple.

La lettre du 10 août de votre collaborateur* montre votre désir de ne pas vouloir (ou de ne pas pouvoir, ou de ne pas savoir ?) résoudre : une fraude de pouvoir (ou préférer partir en vacances). Fraude qui s'est enracinée dans les méandres de l'usage. Bien que le Défenseur des Droits, dans la hiérarchie gouvernementale instituée par la Constitution de la 5e République, soit presque l'égal du Président de la République : son garde-fou ? Équivalent ou juste au-dessus du pouvoir d'un préfet (gérant les violences policières régionales jusqu'aux assassinats). Le Défenseur des Droits est unique, les préfets sont multiples, mais ses représentants bénévoles en région sont multiples et ont leur bureau, pour la plupart, dans les préfectures. Cela pour dire que : je sais.

Non, il ne s'agit pas d'un « litige d'ordre privé et commercial ». En effet, la fraude est inavouable, couverte par le ridicule du montant individuel du taux des sommes extorquées. Mais le fait est là, bien

inscrit sur les 20 millions de factures qu'envoie EDF à ses clients (et par tous les autres fournisseurs en fausse concurrence) : UNE TVA IMPOSEE SUR UN IMPÔT, où la facture exige le paiement d'une taxe sur une taxe (on n'imagine pas la taxe du timbre postal ou fiscal retaxé) : est le premier pas d'imposition de taxes en chaînes qui n'a pas de limite : taxe de la taxe de la taxe de la taxe, etc. LA SECONDE FRAUDE est d'IMPOSER UN IMPÔT AUTRE QUE LA TVA sur toutes les factures d'une compagnie commerciale privée. Vous-même, qualifiez EDF et ERDF de compagnies privées et commerciales. Taxer des taxes est une fraude anticonstitutionnelle et une escroquerie réalisée par le gouvernement, car ordonnée à EDF par le ministère des Finances (qui collecte) et le ministère de l'Énergie. EDF se désresponsabilise de cette imposition, suivant les lettres de responsables EDF : « EDF est collecteur des taxes pour l'État » m'a avoué l'une des responsables clientèle EDF, le 3 juin 2015 (dont vous avez reçu une copie).

Non, il ne s'agit pas d'une simple querelle de facturation, mais d'un acte de fraude et d'extorsion banalisé au niveau national sous couvert de gestion prétendue « autorisé par l'État », mais qui reste concrètement une extorsion réalisée par la menace, la violence jusqu'au meurtre par des agents EDF (qui ordonnent) et ERDF (les muscles exécuteurs irresponsables qui exécutent) si les consommateurs refusent (ou oublient) de s'acquitter du racket. Racket qui pénalise uniquement les appauvris (le montant de la facture est doublé voire triplé avec ses impositions frauduleuses) dû à une politique volontaire d'appauvrissement (mais ça, c'est autre chose, une autre recherche d'entente) : tout le monde le sait : les appauvris + nombreux payent + cher proportionnellement que les enrichis et privilégiés membres du gouvernement de l'Administration et de EDF et ERDF qui ne payent pas : « ne participent pas à l'effort national » (sic). Dont les hauts fonctionnaires gestionnaires et les employés de EDF sont exemptés au péage de ce racket qu'ils imposent : donc des privilégiés ignorants agressifs : ils s'autorisent de menacer.

La dissimulation de la DESTINATION RÉELLE de cet argent supplémentaire (informations vagues, imprécises, dans le style sérieux avec chiffres qui trompent les ignorants), de ces IMPÔTS FRAUDULEUX se nomme UN DÉTOURNEMENT DE FONDS : détournement révélé par la Cour des comptes qui entre autres paye les médiateurs EDF. Ce qui signifie que : contester cette imposition retire le salaire des médiateurs EDF. LA FRAUDE RÉSIDE DANS CE DÉTOURNEMENT DE FONDS. Pourquoi dissimuler la destination par 3 mensonges évidents (et +) ? 3. Non, cet argent n'est pas destiné à une solidarité pour soulager les appauvris à payer moins, puisqu'ils payent le prix exact du coût de l'exploitation de l'électricité soit 0,05€ du kW/h (information révélée par EDF) : les autres payent le double. « Le montant est décidé par décision ministérielle sur la proposition de la Commission de la Régulation de l'Énergie », signifie que le gouvernement impose le tarif de l'électricité qui est au double de sa valeur. 2. Non, cet argent n'est pas destiné à compenser les frais de rachat de l'électricité solaire des particuliers obligés de revendre leur électricité à EDF qui la leur REFACTURE pour la leur REVENDRE. 1. Non, EDF n'achemine pas de l'électricité à St Pierre et Miquelon près du Canada, ni en Nouvelle-Calédonie, ni à la Réunion et autres îles, reste de la colonisation (peut-être la Corse, mais comment savoir ? l'information est si bien dissimulée) par des câbles électriques qui acheminent sous la mer : allant des centrales nucléaires de France aux îles sur des milliers de kilomètres ! Il est impossible d'obtenir une information claire et précise (qui montre l'exercice de mentir) qui dans les lettres se réfugie dans la formule : « etc. ».

Les médiateurs de EDF défendent les intérêts de EDF, car ils sont payés par EDF, leurs salaires dépendent de EDF (et du ministère chargé de l'énergie qui applique les taux des impositions) et ils ne veulent pas perdre leur emploi : ils donnent raison à EDF contre les consommateurs. C'est une fausse démocratie ou une démocratie dissimulée par des titres : de faux emplois de représentation pour faire croire et donner raison au mensonge. Le médiateur national de l'Énergie est payé par ces mêmes impositions imposées à EDF et à tous les autres fournisseurs et ne veut pas perdre son salaire en contestant la source de son revenu. LES MÉDIATEURS SONT donc CORROMPUS. J'ai déjà eu à faire plusieurs fois à ces fausses médiations : bien sûr elles ne résolvent rien : elles sont antidémocratiques : elles protègent l'escroquerie considérée comme une nécessité banalisée : un besoin (qui n'est bénéfique qu'à ceux qui le commandent, mais pas à celles et ceux qui la subissent).

Ce faux dû insignifiant, marqué sur 20 millions de factures, prouve que EDF fraude à travers l'imposition gouvernementale (qui ne se discute pas ?). Où l'entreprise privée EDF appartient au gouvernement à hauteur de 87% des parts (contrairement aux autres fournisseurs imposés aussi). C'est en ça que je fais appel au Défenseur des Droits : résoudre des actes de corruptions et de violences banalisés du pouvoir au sein du gouvernement qui autorise la violence contre les usagers qui refusent l'escroquerie : 20 millions de foyers tous obligés de payer le surplus dans la facture sous peine de coupure de fourniture d'électricité.

Les corruptions sont multiples, mais les voies des corruptions sont uniques : identifiables. LA FRAUDE S'AUTORISE OU PAS et elle passe par un canal identifié. Maintenant : comment stopper ces actes banalisés de corruptions banalisées fondamentalement anticonstitutionnelles ? En fermant le réseau de l'activité corrompue.

Le Défenseur des Droits possède le pouvoir de rapporter au Président de la République les dysfonctionnements et les abus du pouvoir politique (discriminations, persécutions et expulsions), mais peut-il par son influence stopper des actes de corruption (fraude, extorsion et violence) dont le gouvernement lui-même est responsable ? Ou, ne reste-t-il que le soulèvement des populations prises en otage à être menacées, assassinées et massacrées par la police qui aura l'autorisation et l'ordre par les préfets par ordre du président de la République de l'assaut d'attaquer armé des gens sans arme : au nom de « la sécurité nationale » (sic). De Gaulle le premier a fait cette erreur (par incompréhension et par peur) au lieu d'instaurer un dialogue où tous auraient été bénéficiaires. Mais non : « tu m'obéis dans la violence » est le mot d'ordre de la domination du pouvoir politique.

Ce n'est pas EDF la réelle source du méfait, bien qu'il reste l'agresseur et d'être ordonné à appliquer la TVA sur des taxes et ces taxes dissimulées elles-mêmes (révélés qu'en partie par la Cour des comptes, sans en être le but et 9 ans après insistance de quelques responsables EDF) : c'est le ministère de l'Économie et des Finances avec le ministère de l'Énergie ; autrement dit le gouvernement. Les présidents successifs d'EDF sont des politiciens (parfois dissimulés) attachés au gouvernement. Mais EDF et ERDF ont dans l'usage courant de la communication (le travail ce pour quoi ses salariés sont payés) l'habitude de menacer et de réprimer avec violence pour être obéis sans discuter (jusqu'au décès des personnes désobéissantes, fières ou dans le besoin).

Dans une société qui n'évolue pas vers le bon sens, ni la convivialité, ni la paix, le comportement agressif banalisé des entreprises (aux employés eux-mêmes terrorisés tenus à l'obéissance par la menace) privatisées au profit du gouvernement (détenteur majoritaire des parts, sic) envers les usagers est humiliant, déplacé et inefficace : un acte de domination autoritaire dans la volonté de vouloir leur voler leur argent en supplément « pour sauver une comptabilité de l'énergie en péril » (sic) réalisée au profit de l'avidité de ses propriétaires. Une comptabilité qui devrait être transparente, saine et qui ne détourne pas l'argent public vers des profits obscurs et privés (dissimulés, par peur d'être révélés : donc coupables). Les usagers devraient savoir la destination exacte de leur péage, sans mensonges, à quoi sert réellement cet argent : ce qui n'est jamais le cas. C'est pour cela que je refuse de payer ce qui m'est dissimulé.

Je suis en droit de refuser l'extorsion avec violences envers ma personne malade qui par le Code pénal article 312 pénalise EDF et ERDF de 150 000 € d'amende et de 10 ans d'emprisonnement.

L'ambiguïté de la privatisation (par les politiques sociales) n'a fait qu'enrichir les gouvernants et appauvrir les gouvernés. Par privatiser, il s'agissait bien de réaliser ce privilège envers les gouvernants qui ont l'avidité d'avoir toujours + dans un monde en guerre provoqué volontairement quotidiennement cultivé par eux : menaces, violences policières et militaires, guerres, achat d'influences, fausse compétitivité pour créer la discrimination, créer la nécessité par la pénalité, etc., autrement dit : banaliser la violence de la corruption.

Qu'est devenu notre politique ? Les organisations comme la Cour des comptes, le Conseil de la Constitution, voire le Sénat (corrompu aussi) deviennent malgré eux les garde-fous des gouvernements successifs qui agissent dans l'irrespect des acquis politiques et sociaux nécessaires pour vivre ensemble une vie décente. Mais certainement pas la vie humiliante qui ne pénalise que la pauvreté provoquée et cultivée comme la seule manière de vivre possible par ceux qui l'a subissent et entretenue par la banalisation de la violence policière. Non, il ne s'agit pas d'un « litige d'ordre privé et commercial ». Mais d'une escroquerie gouvernementale étalée à toute cette nation dont la preuve ténue se trouve écrite dans les facturations d'EDF.

Le kilo du dossier que je vous ai envoyé ne sert qu'à montrer l'obstination de EDF à maintenir le mensonge et la malhonnêteté (sans parler de ses autres détournements de fonds et autres malveillances en abondance qui débordent pour quelques-uns un court instant dans la presse qui malgré la censure agit un court instant ce pour quoi elle existe). Le kilo du dossier que je vous ai envoyé sert à montrer mon obstination à vouloir stopper l'extorsion (même pas à la révéler dans la presse) : RETIRER LA TVA SUR L'IMPÔT DES FACTURES ÉMISES PAR LES FOURNISSEURS D'ÉNERGIES.

Le peu de centimes grappillé, le niveau de violence, que s'autorise EDF ordonné par le gouvernement est anticonstitutionnel. Le 29 juin, j'ai subi un assaut m'obligeant à payer sous la menace physique le surpaiement exigé. Le 6 juillet tous mes droits de Sécurité Sociale ont été effacés. Je suis proche du cancer, et de telles agressions mettent ma vie en péril.

Non, il ne s'agit pas d'un simple « litige d'ordre privé et commercial ». Il s'agit de nos vies mise quotidiennement en péril par des actes banalisés d'assauts violents réalisés par des compagnies

privatisées appartenant au gouvernement qui se comporte comme des autorités incontestables où tout leur sont permis. Qui ressemble au comportements du grand banditisme, mais « aidés » par la violence de la police.

Les agents ERDF exécutent les coupures d'électricité sans même se rendre compte qu'ils nuisent aux autres ; où leur conscience est sauvée par l'idée : « je fais mon boulot, je suis payé pour faire ça et je le fais pour entretenir ma famille ». Des êtres humains sont morts de ces agissements irresponsables et déculpabilisés : comme Roger en 2011 à Orléans (révélé accidentellement par la presse). EDF n'a jamais été condamné pour ce meurtre. Comment condamner une entreprise pour meurtre ? La violence qui règne dans ces entreprises est au niveau de l'agression subie des consommateurs (les suicides répétés des employés à France Télécom devenu Orange sont que trop connus). Non, il ne s'agit pas d'un simple « litige d'ordre privé et commercial ». Il s'agit de la dérive antidémocratique de nos sociétés dont nous devons être vigilants pour ne pas retomber dans les régimes extrêmes qu'a connus le XXe siècle, voire pire.

Cette dérive antidémocratique se manifeste par ces « petits détails insignifiants » (sic) qui révèlent la supercherie politique : la mise en danger volontaire des citoyens, s'ils refusent la soumission au péage (abusif = racket) nommé paradoxalement : « le respect des lois ». Mais justement, le Code pénal est clair en ce qui concerne l'extorsion que le gouvernement s'autorise : les valeurs de la Constitution sont violées.

Si le Défenseur des Droits ne réagit pas à ces attaques de la Constitution, et la violation du Code des droits pénaux cela signifie que la chose publique, la République démocratique, le peuple souverain n'existent plus, ou pour être proche de la réalité : n'ont jamais réellement existé, puisque ces méfaits, masqués de nécessité, se réalisent en permanence sans être arrêtés. Masques qui montrent par leurs présences, le mensonge du pouvoir gestionnaire et la réalité d'une société sans droit. Connaissez-vous le (vrai) philosophe Michel Foucault ? Le dénie et le mépris de ma résistance contre les abus de EDF et ERDF, le prouve : ils sont libres de menacer la vie des gens si le surpaiement exigé n'est pas acquitté. Et la majorité des consommateurs payent par peur, pour rester en vie en paix. Ce qui signifie que EDF cultive la terreur autorisée et sollicitée par le gouvernement.

COMMENT UNE ORGANISATION GOUVERNEMENTALE PRIVÉE AUTRE QUE LA POLICE PEUT METTRE VOLONTAIREMENT DES VIES EN DANGER ? est l'une des conséquences de cette affaire. La seconde est : COMMENT UN GOUVERNEMENT PEU AGIR CONTRE DES LOIS INSCRITES DANS LES CODES ET LA CONSTITUTION ? Le détail insignifiant de la facture qui au départ m'a fait penser à une erreur est tellement défendu avec acharnement et violence que cela a révélé la fraude et l'extorsion volontaire. Sans parler des comptables qui s'évertuent à ce que la facture EDF reste incompréhensible pour le consommateur qui paye sans pouvoir comprendre, voire le forcer gentiment à donner son accord à un prélèvement automatique qui double le péage : le client autorise à se faire escroquer : il n'y a pas délit. Mais ce détail insignifiant d'imposer la TVA sur des IMPÔTS, inscrit sur la facture est la preuve écrite de cette corruption du gouvernement et un délit de l'Administration.

Ce que nous vous demandons est très simple. CE N'EST PAS DIFFICILE : RETIRER LA TVA APPLIQUÉE SUR DES IMPÔTS DE LA FACTURE EDF et, dévoiler sans mensonges les destinations réelles et précises de ces impôts (sans l'embrouillement des faits qui considère les autres comme des imbéciles), ce qui effacerait LE DÉLIT DE DÉTOURNEMENT DE FONDS du gouvernement et entamerait une réelle solidarité.

Un petit Rien qui ferait Tout,
Cordialement
Mathius Shadow-Sky
citoyen attaqué

Note

* Bernard Dreyfus qui se fait écrire sa lettre par Isabelle Manbon : n'est-ce pas un signe de domination masculine ? Au sein des bureaux du Défenseur des Droits ? Ma première lettre était adressée à vous Jacques Toubon, à moins que vous n'êtes trop diminué pour lire et écrire, tout en profitant de la position privilégiée d'être nommé Défenseur des Droits pour une fin de carrière prestigieuse ? Mais qui n'agit en rien pour sauvegarder la démocratie instaurée par la Constitution de la République, elle-même instaurée par les Droits de l'homme. Le Défenseur des Droits est-il complice de la corruption comme tous les autres politiques et haut fonctionnaire ? Ou est-il le réel médiateur en qui chacun puisse avoir confiance (laissant ses intérêts personnels de côté), qui signifie : reste-t-il encore un peu de démocratie au sein du gouvernement ou ne reste-t-il plus rien ? Cet échange permettra de le savoir.